



Résolution

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance ce 10^e jour du mois de juin 2025, à 18 h 30**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana ainsi que les Conseillers suivants : Guy Whissell, siège #1, Johanne Larocque, siège #3, Maryse Cloutier, siège #4, François Gauthier siège #5 et Andrée-Anne Bock, siège #6

Conseiller absent : Stéphane Drouin, siège #2

Madame Cathy Viens, Directrice générale et Greffière-trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

6.2.3 Deuxième projet de règlement 25-1065 – abrogeant le règlement 1020 sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale

250610-08

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le Règlement de zonage 1020 le 7 septembre 2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le conseil désire abroger ce règlement dû aux exigences de dernier, dont un plan d'implantation et d'intégration architecturale ainsi que les documents, plans et renseignements exigés par le règlement sur les permis et certificats`;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 22 mai 2025;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique a eu lieu le 4 juin 2025;

Pour ces motifs:

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix décrète et ordonne ce qui suit :

Article 1: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci

Article 2: TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement porte le titre " Règlement no. 25-1065 abrogeant le règlement 1020 sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Article 3: OBJET

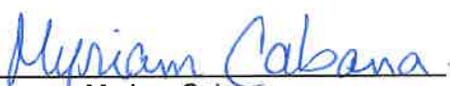
L'objet du présent règlement a pour but d'abroger le règlement numéro 1020 pour les raisons énumérées dans le préambule du présent règlement.

Article 4: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Copie conforme au livre des procès-verbaux, ce 11^e jour du mois de juin deux mille vingt-cinq.


Myriam Cabana
Mairesse


Cathy Viens
Directrice générale et greffière-trésorière

